

## Compte rendu du Conseil municipal du Jeudi 09 Avril 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 02 avril 2025, s'est réuni dans la salle polyvalente, le 09 Avril 2025 à 20h30 sous la Présidence de Monsieur le Maire Denis LAFON.

### Présents :

Mesdames et Messieurs ARBEFEUILLE Elisabeth - BERDEIL Guillaume - DALOU Marie-Dominique - DELPECH Esméralda - JUSTROBE Carole - LAFON Denis – MELET Dominique - MOURIÈS Jean-Pierre - THOB Fabien - ZOUAOUI Toufik

### Excusés :

Madame DELRIEU Marie-Françoise donne procuration à Monsieur MELET Dominique  
Madame MOREL Nadine donne procuration à Madame JUSTROBE Carole  
Monsieur ROUJA André donne procuration à Madame ARBEFEUILLE Elisabeth

### Absents :

Monsieur MAZIERES Yoan – Monsieur SICRE Daniel

10 membres présents sur 15 constituants le conseil, le quorum est atteint. Début de séance 20h36.

Madame VALETTE Méryl secrétaire de mairie assiste à la réunion.

Secrétaire de séance : Monsieur BERDEIL Guillaume

### Compte rendu du 26 Février 2025 :

Aucune observation n'est formulée.

*Approbation du compte-rendu du 26 Février 2025*

<b>VOTE :</b>	<b>POUR : 13</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

### 1 - DÉLIBÉRATION POUR VOTER LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE :

Le compte financier unique 2024 concernant la commune a été présentée par le maire LAFON Denis.

Ce document remplace le compte de gestion et le compte administratif visant à améliorer la transparence et la lisibilité des informations financières tout en retraçant les opérations budgétaires (dépenses, recettes) effectuées durant l'année écoulée.

- le solde du compte financier unique 2023 pour le fonctionnement était de **182 384,39€** il est de **259 263,33€** pour 2024 avec un excédent de **76 878,94€** réalisé.

- le solde du compte financier unique 2023 pour l'investissement était de **56 791,97€** il est de **58 760,73€** pour 2024 avec un excédent de **1968,96€** réalisé.

Avant de procéder au vote des comptes financiers unique, Monsieur le Maire a quitté la pièce en laissant place à Monsieur MOURIÈS Jean-Pierre qui temporairement a dirigé cette délibération.

*Vote du compte financier unique 2024 de la Commune*

<b>VOTE :</b>	<b>POUR : 13</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

## **2 - DÉLIBÉRATION POUR VOTER LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU MULTISERVICE :**

Dans la continuité de la présentation du compte de gestion de la commune, nous sommes passés sur le multiservice.

- le solde du compte financier unique 2023 pour le fonctionnement était de **38 294,38€** il est de **40 879,47€** pour 2024.
- le solde du compte financier unique 2023 pour l'investissement était de **1 532,00€**, il est de **-3 868,00€** en 2024. Ce solde négatif est dû à une dépense pour changement des 2 portes du multiservice pour un montant de **5 400,00€** sans subvention accordée.

Le solde de fonctionnement étant positif il est procédé à une affectation de **3 868,00€** vers le compte investissement.

### ***Vote du compte financier unique 2024 du Multiservice***

<b>VOTE :</b>	<b>POUR : 13</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

## **3 - DÉLIBÉRATION POUR VOTER L'AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DE LA COMMUNE:**

Une fois les votes des comptes financiers unique actés, Monsieur le Maire à repris place en poursuivant sur l'affectation du résultat 2024 de la commune.

### **Les résultats de la Commune :**

- le résultat 2024 de la commune pour le fonctionnement est de **259 263,33€**
- le résultat 2024 de la commune pour l'investissement est de **58 760,73€**

### ***Vote de l'affectation du résultat 2024 de la Commune***

<b>VOTE :</b>	<b>POUR : 13</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

## **4 - DÉLIBÉRATION POUR VOTER L'AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU MULTISERVICE:**

### **Les résultats du Multiservice :**

- le résultat 2024 du Multiservice pour le fonctionnement est de **37 011,47€**
- le résultat 2024 du Multiservice pour l'investissement est de **1 532,00€**

### ***Vote de l'affectation du résultat 2024 du Multiservice***

<b>VOTE :</b>	<b>POUR : 13</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

## **5 - DÉLIBÉRATION POUR VOTER LES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS**

Le montant des subventions 2025 est de **13 230€** soit une hausse de **600€** par rapport à l'année 2024.

Cette augmentation est principalement justifiée par rapport à la participation d'une partie de l'achat d'une traceuse du Football Club Vernetois, de l'augmentation du nombre de licences d'enfants à l'école de foot BALE, d'une augmentation accordée à l'amicale du camp du Vernet ainsi qu'aux « Planches Vernétoises ».

Le conseil a souhaité augmenter et favoriser dans la mesure du possible les associations de la commune aux dépens des associations extérieures tout en restant cohérent et prudent.

Association	Subvention	Association	Subvention
ACCA	350€	Rando club vernetois	300€
Amicale Anciens internés	700€	Vernet trail;	450€
ASV pétanque	500€	Planches Vernetoises	400€
Football club	2700€	Bale, FC	650€
Les Rainet's (gym)	400€	Asso secrétaires de mairie	50€
Comité des fêtes	5100€	CLIC Saverdun	600€
Coopérative scolaire	900€	FNACA	50€
Mémoire de la résistance	80€		

**Vote des subventions aux associations**

**VOTE :                    POUR : 13                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0**

**6 - DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE**

Une présentation du budget primitif 2024 de la commune a été faite par Esméralda DELPECH et Fabien THOB. Tous les chapitres du budget ont été évoqués avec des précisions selon l'importance ou les modifications apportées. Une certaine homogénéité a été adoptée sur la budgétisation par prévoyance.

**Concernant les dépenses du budget fonctionnement de la commune :**

Les précisions apportées :

Dans le chapitre « Charges à caractère général »

- **«Fournitures non stockées»** il y a eu une précision sur le potentiel renouvellement des manuels scolaires ainsi qu'une hausse des prix des ramettes de papier. Au vu du manque d'information liée au nombre d'élèves pour l'année prochaine, du prix des manuels ou de la référence choisie. Une augmentation exceptionnelle sera prévue sur cette catégorie-là.
- **«Entretien et réparations sur bâtiments publics»** un éclaircissement a été effectué au vu de la somme budgétisée, principalement due à la réparation de la fissure de l'école Maternelle. Nous sommes à aujourd'hui en attente d'information de la part de spécialistes. Suivant la finalité, le budget sera alloué d'une façon différente. Dans le cas d'une réparation de la façade il sera attribué dans le budget de fonctionnement, dans l'autre cas ou il y a création d'une valeur ajoutée il sera attribué dans le budget d'investissement.

Dans le chapitre «Charges de personnels et frais»

- Une réserve a été prévue pour toute anticipation et prévention à une embauche temporaire, par cette occasion nous avons tous eu une pensée pour Madame GOSSET Chantal et lui souhaitons une bonne convalescence.

Le total des dépenses budgétisé est de **630 803,60€** pour **578 126,00€** en 2024.

### Concernant les recettes du budget fonctionnement de la commune :

Le total des recettes budgétisées est de **817 454,44€** pour **712429,22€** en 2024, cette augmentation est due à l'excédent existant.

Le budget fonctionnement de la commune restant de l'exercice 2024 est de **76 878,94€ (Total recettes - Total dépenses)**

### Concernant les dépenses du budget investissement de la commune :

Le total des dépenses budgétisé est de **209 220,00€** pour **114312,89€** en 2024, Cela est principalement dû à la budgétisation de la fermeture partielle du boulodrome de la Pétanque.

### Concernant les recettes du budget investissement de la commune :

Dans le chapitre « emprunt et dettes assimilés »

Il a été évoqué l'ouverture des fonds d'un emprunt crée sur le mandat précédent, fonds qui est actif jusqu'en juillet 2025.

Le conseil a trouvé opportun de budgétiser ces fonds sur l'utilisation de la fermeture partielle du boulodrome.

Le total des recettes budgétisées est de **220 067,42€** pour **170 417,85€** en 2024. Cela est dû à l'excédent de l'année 2024.

Le budget investissement de la commune restant de l'exercice 2024 est de **58 760,73€ (Total recettes - Total dépenses)**

Nous avons dû déterminer le besoin de financement de la commune à l'issue de l'exercice budgétaire. Au vu des résultats excédentaires, le conseil a évalué préférable de présenter un budget sincère plutôt qu'équilibré. De ce fait, aucune décision modificative a été opérée.

**Un appel a la vigilance a été souligné sur la visibilité positive des comptes de la commune, qui sont dû principalement aux reports excédentaires et qui rendent les budgets avantageux.**

#### *Vote du budget primitif 2025 de la Commune*

<b>VOTE :</b>	<b>POUR : 13</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

### 7 - DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU MULTISERVICE

#### Concernant les budgets fonctionnement du multiservice:

- le total des dépenses budgétisées est de **6 700€** pour **4 594€** en 2024, cela est dû à la prévision d'une potentielle bâche pour le café Chez Luc si cette présente devait être changée.
- le total des recettes budgétisées est de **40 863,47€** pour **42 146,38€** en 2024.

#### Concernant les budgets investissement du multiservice:

- le total des dépenses budgétisées est de **4 188€** pour **5 820€** en 2024, cela est dû au changement d'une porte pour le café Chez Luc.
- le total des recettes budgétisées est de **4 188€** pour **5 820€** en 2024.

Le conseil à adopté la même cohérence que l'affectation de la commune en restant sincère sur l'attribution du résultat du multiservice.

**Vote du budget primitif 2025 du Multiservice**

**VOTE :**                      **POUR : 13**                      **CONTRE : 0**                      **ABSTENTION : 0**

**8 - DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DES TAUX DES 3 TAXES 2025**

Il a été décidé qu'au vu du budget excédentaire il n'y aurait pas d'augmentation d'impôt. Par conséquent le taux de référence restera le même pour l'année 2025.

**Vote des taux des 3 Taxes 2025**

**VOTE :**                      **POUR : 13**                      **CONTRE : 0**                      **ABSTENTION : 0**

**9 - DÉLIBÉRATION POUR LA MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

La fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement permet à l'exécutif de réaliser des ajustements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Cela évite la mise en place d'une délibération au conseil municipal pour des changements qui sont internes.

**Vote pour la mise en place de la fongibilité des crédits**

**VOTE :**                      **POUR : 13**                      **CONTRE : 0**                      **ABSTENTION : 0**

Une fois l'ordre du jour épuisé et n'ayant pas de questions écrites des administrés nous sommes passés aux questions diverses :

- Il a été acheté une nouvelle débroussailleuse pour le montant de 750€ suite à la panne de l'ancienne dont les réparations prévues étaient de 500€.
- Nous avons parlé du dossier sur le terrain de Madame MOREL Nadine.  
Il se trouve qu'une parcelle communale de 79m<sup>2</sup> se situe sur son accès pour pouvoir parvenir à son jardin. Une procédure avait été faite par l'intéressée pour acquérir ce petit bout de terrain lors de mandat précédent, précision sur le fait que cette parcelle n'est pas exploitable pour quiconque au vu de son accès et par le fait qu'il y ait sa fosse septique.  
Après recherche d'info, ce terrain est classé dans une zone constructible. Le conseil municipal fera à Madame Morel une proposition tarifaire prochainement.
- Une question a été posée sur le bon déroulement des premiers jours de travail de Monsieur ROUSSILLON Théo, l'agent d'entretien qui remplace Mme Rodrigues jusqu'au 30 Juin. Monsieur le Maire a évoqué le volontariat du jeune agent ainsi que son sérieux et son application.
- Nous avons eu la confirmation que Madame RODRIGUES Sandra agent d'entretien titulaire revenait de son congé sans solde de 6 mois le 1<sup>er</sup> Juillet.
- L'état des ruisseaux à également été évoqué, notamment sur la possibilité qu'à certains endroits il puisse être bouché; l'exemple du ruisseau devant le domicile de Monsieur GIMENEZ a été cité. Un rappel a été fait sur la période de nettoyage possible par Monsieur le Maire. Au vu de la nécessité c'est certainement un sujet à réétudier.

**- L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 23h1**

-

- Le Président de séance

Le secrétaire de séance

D. LAFON

G. BERDEIL